



1109006102

|                   |                                                    |
|-------------------|----------------------------------------------------|
| DATE DEPOT :      | 2011-09-27                                         |
| NUMERO DE DEPOT : | 2011R090439                                        |
| N° GESTION :      | 2011B19939                                         |
| N° SIREN :        | 519975882                                          |
| DENOMINATION :    | A C C D                                            |
| ADRESSE :         | 221 rue Lafayette 75010 Paris                      |
| DATE D'ACTE :     | 2011/08/01                                         |
| TYPE D'ACTE :     | PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  |
| NATURE D'ACTE :   | TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL D'UN GREFFE EXTERIEURMOD |

# ACCD

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

A ASSOCIE UNIQUE

AU CAPITAL DE : 1.000 E

SIEGE SOCIAL : 02, Rue Raspail

92300 LEVALLOIS PERRET

RCS NANTERRE B 519 975 882 (2010 B 00888)

---

---

## PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 01 AOÛT 2011

L'an Deux Mil Onze, le 1<sup>er</sup> Août à 16 heures,

L'Actionnaire unique de la SAS ACCD au capital de MILLE EUROS (1.000 E) divisé en DIX (10) actions de CENT EUROS (100 E) s'est réuni à l'issue de la convocation faite par la gérance et suivant l'ordre du Jour ci-après :

### ORDRE DU JOUR

- Questions Diverses,
- Transfert du Siège Social,
- Modification corrélative des statuts.

### SONTS PRESENTS

- Monsieur GOPAL Varma, Associé, Président,  
Porteur de DIX PARTS,  
Numérotées de 001 à 010, ci

10 Parts

TOTAL DES PARTS REPRESENTANT  
LE MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

10 Parts

Diverses questions d'ordre général sont posées par les associés, questions auxquelles la gérance informe l'assemblée de l'opportunité de transférer le siège social de la société.

#### PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 221, Rue Lafayette à 75010 PARIS, à compter de ce jour.

*" Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité "*

#### DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence des résolutions ci-dessus, il est décidé d'harmoniser les statuts en conséquence.

*" Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité "*

#### TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire des présentes aux fins de faire toutes formalités légales.

*" Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité "*

Plus rien n'étant à l'ordre du Jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 heures.

Monsieur V. GOPAL

